



Commune du VERNET

22, rue de Cusset
03200 LE VERNET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le premier février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 25 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents :

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Marc POUZET, Nadine DEMAY, Marc GENESTE, Jacky PARENTON, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Gérard DELEUZE, Nadine LLOPIS, Isabelle PRIEUR, Carole PEZRON, Annie PERARD, Marc VOITELLIER, Thierry PRIEUR, Bernard FRELASTRE.

Absents représentés :

- Stéphanie BARD (pouvoir à Marc POUZET),
- Alexis COUTIER (pouvoir à Jacky PARENTON),
- Marie-Hélène CHANAL (pouvoir à Marc VOITELLIER),
Jean-François DELMAS (pouvoir à Bernard AGUIAR).

Absents excusés:

Membres en exercice : 19 Membres

Présents : 15

Absents représentés : 4

Votants: 19

Secrétaires : Mme DEMAY et Mme BAPTISTE sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2017,

1. Avenant n°1 à la convention de gestion de l'exercice de la compétence PLU - Vichy Communauté,
2. Candidature au dispositif « reconquérir les centres-bourgs et les centre-villes de l'Allier » - CD03,
3. Demande de subvention au conseil départemental de l'Allier pour la création d'une maison des services,
4. Demande de subvention DETR 2018 pour la création d'une maison des services,
5. Demande de subvention DETR 2018 pour le programme d'accessibilité 2018 – phase 2,
6. Demande de subvention DETR 2018 pour des travaux d'aménagement de point de lutte contre l'incendie.

Questions diverses :

- Temps d'activités périscolaires,

Validation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2017.

1. Avenant n°1 à la convention de gestion de l'exercice de la compétence PLU - Vichy Communauté,

Vu la délibération N°33 du Conseil Communautaire du 30 Mars 2017 approuvant la mise en place d'une convention de gestion, établie à titre provisoire entre les communes et Vichy Communauté, pour l'exercice de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » et, le cas échéant, du Droit de Prémption Urbain, afin d'assurer la continuité des procédures de révision de PLU engagées avant le 1er janvier 2017,

Vu la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges du 8 juin 2017, actant le principe d'une refacturation aux communes des dépenses réalisées par Vichy Communauté au titre de la compétence « PLU », plutôt qu'une diminution de l'attribution de compensation, au motif qu'il s'agit de dépenses ponctuelles et que les charges transférées sont plus ou moins importantes selon l'état d'avancement de la révision du PLU, engendrant par conséquent de fortes iniquités entre les communes,

Vu la délibération N° 25 du conseil communautaire du 16 novembre 2017 approuvant l'avenant N°1 à la convention de gestion relative au Plan Local d'Urbanisme signée avec les communes lors du transfert de compétence,

Considérant la nécessité de préciser les modalités de remboursement par les communes des dépenses réalisées par Vichy Communauté durant l'année dans le cadre de l'exercice de la compétence « PLU »,

Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver à 18 voix pour et 1 abstention, l'avenant N°1 relatif à la convention de gestion pour l'exercice de la compétence « PLU » adoptée le 30 Mars 2017, ci-annexé à la présente délibération.

2. Candidature au dispositif « reconquérir les centres-bourgs et les centre-villes de l'Allier » - CD03,

Le département de l'Allier a constaté que les communes rurales, mais aussi les villes moyennes, sont confrontées à une perte d'attractivité de leurs centres anciens avec notamment la dégradation des espaces publics, la détérioration du bâti et du patrimoine, la vacance, les logements souvent inadaptés aux critères modernes de confort, la disparition des commerces et des services.

Afin de répondre à cet enjeu majeur d'aménagement et d'attractivité de l'Allier, l'ambition du conseil départemental est de mettre en œuvre une politique globale et cohérente qui permette de soutenir l'ensemble des villes et villages de l'Allier dans la reconquête de leurs centralités, respectueuse du développement durable et environnemental. Dès lors, il est proposé d'expérimenter la mise en œuvre d'un programme opérationnel de soutien aux opérations de reconquête des centralités qui s'appuiera sur les expériences vécues par des territoires ayant été sélectionnés dans le cadre du présent appel à candidatures.

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement financier du Département dans un objectif pré opérationnel consistant en un financement des études et diagnostics préalables jusqu'à la définition du plan d'action opérationnel et d'un accompagnement méthodologique de l'ensemble des partenaires départementaux ou régionaux.

Le diagnostic et le dossier de candidature de la commune de Le Vernet qui traite des problématiques suivantes:

- la restauration et la mise en valeur du patrimoine local et paysager,
- l'amélioration et l'adaptation de l'habitat,
- l'aménagement de l'espace,
- l'offre de services à la population adaptée,
- la mobilité et ses infrastructures,
- la cohésion sociale.

Les enjeux majeurs pour la commune de Le Vernet, sont :

- le développement de l'attractivité du centre-bourg,
- le développement de l'activité commerciale, touristique et des services de proximité,
- le développement urbain cohérent du centre-bourg (en lien avec les orientations du PLU),
- la lutte contre la vacance du centre bourg,
- la réduction des carences dans le parcours résidentiel des vernétois.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le dossier de candidature de la commune du Vernet à l'appel à projet du conseil départemental pour la reconquête des centre-bourgs de l'Allier, et assure que tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour permettre la réussite du projet de revitalisation du centre-bourg.

3-4 Demande de subvention au conseil départemental de l'Allier et de l'Etat pour la création d'une maison des services,

Dans le cadre d'une politique active de redynamisation du centre bourg du Vernet, le projet consiste à créer des permanences destinées à faciliter les démarches des usagers et améliorer la proximité des services sur le territoire en milieu rural. La situation géographique centrale du projet, la possibilité de stationner facilement, la proximité des commerces, l'accès adapté aux personnes à mobilité réduite sont des atouts particulièrement intéressants pour favoriser le développement du centre-bourg et le maintien à domicile des personnes fragiles.

Ce projet constitue aussi une démarche d'optimisation budgétaire, il s'agit en l'espèce de mobiliser un gisement de recettes avec les loyers qui seront perçus par la commune.

| | Taux | montant HT |
|---|-------|---------------------|
| Dépenses : | | 118 600,00 € |
| Maitrise d'œuvre | 6% | 7 400,00 € |
| Gros œuvre | 20% | 24 300,00 € |
| Charpente bois | 3% | 3 300,00 € |
| Menuiserie extérieures | 10% | 11 700,00 € |
| Menuiserie intérieures | 5% | 6 400,00 € |
| Plâtrerie peinture isolation | 27% | 31 600,00 € |
| Carrelage faïence | 6% | 7 600,00 € |
| Electricité | 14% | 17 000,00 € |
| Chauffage | 2% | 2 500,00 € |
| Ventilation | 1% | 1 000,00 € |
| Plomberie sanitaire | 5% | 5 800,00 € |
| Recettes : | | 118 600,00 € |
| DETR 2018 - programme général | 30% | 35 000,00 € |
| CD03 - soutien aux services en milieu rural | 30,0% | 35 580,00 € |
| Région - Plan régional en faveur de la ruralité | 10% | 12 000,00 € |
| Autofinancement | 30% | 36 020,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 4 abstention:

- approuve le devis estimatif présenté ;
- arrête comme suit le financement ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- Sollicite auprès du conseil départemental de l'Allier une subvention d'un montant de **35 580.00 €** ;
- Sollicite auprès des services de l'Etat une DETR d'un montant de **35 000 €** ;

5. Demande de subvention DETR 2018 pour le programme d'accessibilité 2018 – phase 2,

La commune a réalisé des travaux d'aménagement au titre de son Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) 2016 et 2017. Ces travaux ont pour vocation de garantir l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La seconde phase des travaux pour l'année 2018 concerne le complexe Gabriel Péronnet, les vestiaires et la salle Robert Devaux.

| | Taux | montant HT |
|-------------------------------------|------|--------------------|
| Dépense : | 100% | 16 000,00 € |
| Complexe - sanitaire | 8% | 1 300,00 € |
| Complexe - escalier extérieur | 20% | 3 200,00 € |
| Complexe - Portes et SAS | 36% | 5 700,00 € |
| Vestiaire - Portes et SAS | 31% | 5 000,00 € |
| Salle DEVAUX - Signalétique | 3% | 400,00 € |
| Salle DEVAUX - Bar | 3% | 400,00 € |
| Recettes : | | 16 000,00 € |
| DETR 2017 - programme accessibilité | 50% | 8 000,00 € |
| Autofinancement | 50% | 8 000,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- approuve le devis estimatif présenté ;
- arrête comme suit le financement ;
- Sollicite auprès des services de l'Etat une DETR 2018 d'un montant de **8000.00 €** ;

6. Demande de subvention DETR 2018 pour des travaux d'aménagement de point de lutte contre l'incendie,

Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), la commune du Vernet va établir un schéma communal afin de mettre l'intégralité de son territoire en conformité avec les normes en vigueur.

Au titre de l'année 2018, la pose de deux bornes incendie est prévue chemin du Passiaux et rue Constantin WEYER. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande d'avis auprès du SDIS 03.

| | Taux | montant HT |
|---|------|-------------------|
| Dépenses : | 100% | 6 055,00 € |
| Pose Borne DN100 - rue Constantin Weyer | 51% | 3 089,00 € |
| Pose Borne DN100 - chemin des Passiaux | 49% | 2 966,00 € |
| Recettes : | | 6 055,00 € |
| DETR 2017 - programme accessibilité | 50% | 3 027,50 € |
| Autofinancement | 50% | 3 027,50 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- approuve le devis estimatif présenté ;
- arrête comme suit le financement ;
- Sollicite auprès des services de l'Etat une DETR 2018 d'un montant de **3027.50 €** ;

Questions diverses :

Ordures ménagères : Il est rappelé que les conteneurs à poubelle ne doivent pas être laissés sur le domaine public entre deux ramassages. Un rappel au respect de cette règle de civisme sera fait dans le prochain numéro du Vernériaud.

Temps d'activités périscolaires : Le 9 janvier dernier, le comité de pilotage s'est positionné pour le maintien de la semaine des 4,5 jours. La question du coût des TAP fera l'objet de discussions à venir.